
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL

77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 21 Octobre 2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DE CONSEIL PUBLIC DU 19 OCTOBRE 2016

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGÉ Elisabeth, TELLIER Aline, BOTREL Dominique, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, Messieurs FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, LE GOFF Philippe, Conseillers d'opposition

Absent représenté :

- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette,

Absents : Messieurs DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier, Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique // Madame ARNOUT Florence, Conseillère d'opposition

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique que le point sur «la réduction de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées » est retiré de l'ordre du jour de ce soir. En effet, elle n'a obtenu que ce matin des informations de la part des services de la MDPH. Elle ne dispose donc pas de tous les éléments nécessaires à la présentation de ce dossier qui nécessitera une réunion de travail avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour recevoir leur avis.

Monsieur MARTINEZ indique que, si une décision est prise, elle ne pourra être valide que pour 2018 ; la délibération devant être prise avant le 1^{er} Octobre.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a des questions diverses ?
Monsieur MADELENAT a une question sur les espaces verts.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 31 AOÛT 2016

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le compte-rendu du Conseil Public du 31 Août 2016.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil public du 31 Août 2016.

2 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES – Rapport d'activités 2015

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TYCHENSKY pour le rapport d'activités Année 2015 de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Ce rapport est un document règlementaire dressé par tous les EPCI et qui doit être approuvé par l'ensemble des communes membres ; il récapitule de manière exhaustive l'ensemble des actions entreprises par la collectivité au cours de l'année écoulée, dans le cadre de ses compétences. Monsieur TYCHENSKY invite tous les conseillers à en prendre connaissance, ainsi d'ailleurs que les administrés, qui n'imaginent pas toujours l'étendue du champ d'action, couvert au quotidien.

Monsieur TYCHENSKY indique qu'il ne va pas procéder devant nous à l'inventaire complet du travail réalisé, mais à souligner les points qui lui paraissent les plus importants.

1°) Finances :

Le budget de fonctionnement se traduit par 5.777.882€ de dépenses et par 8.058.393€ de recettes, dégageant ainsi un excédent de 2280.051€

Le budget d'investissement comprend 6.419.589€ de dépenses et 7.170.239€ de recettes, soit un résultat positif de 750.650€, qui, joint au solde d'exécution du fonctionnement, débouche sur un résultat cumulé de plus de 3.000.000€.

La dette, tous budgets confondus, s'élève à 9.683.895€.

Ces chiffres traduisent la bonne santé financière de la collectivité, jugement qu'il convient de nuancer à l'aune des prélèvements que l'Etat opère depuis plusieurs années sur les collectivités, dans le cadre de leur contribution à la résorption des déficits publics.

Ainsi, la collectivité a dû participer à hauteur de 610.632€ au fond de péréquation des ressources intercommunales. Elle a, de plus, perdu la totalité de sa dotation globale de fonctionnement, soit 331.221€, et s'est vu prélever 105.197€ sur ses ressources fiscales, soit une perte globale de recettes de 1.047.050€.

Les perspectives 2016 laissant présager une dégradation de cette situation, Monsieur TYCHENSKY avait proposé d'engager une réflexion sur un passage à la fiscalité professionnelle unique, qui a été acté en fin d'année 2015 et sur lequel il reviendra lors de la présentation du rapport d'activités pour l'année 2016.

Ces différents constats ont contraint par ailleurs la collectivité à mettre au point une politique d'économies, visant à réduire les charges à caractère général (énergie, combustible, carburant, contrats, fournitures administratives), la masse salariale (départ de 5 agents et arrivée de 4) et à mieux cibler sa politique d'investissement, notamment en matière de voirie.

2°) Développement territorial

Parc Napoléon : c'est un projet qui s'inscrit dans la politique de l'Etat, visant à augmenter la fréquentation touristique nationale et internationale, en proposant aux visiteurs une nouvelle destination historique et ludique, en complément des deux offres existantes : le parc Astérix et le parc Disney. Il sera complété par une zone d'activités économiques.

Le projet est porté désormais par la communauté de communes, avec le soutien de l'Etat (Ministère des Affaires Etrangères et Atouts France, Caisse des Dépôts et Consignations), la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Trois études ont été lancées :

- La première a dressé un audit de tous les parcs de ce type existant au monde, afin de bénéficier d'un retour d'expérience.
- La deuxième a eu pour objectif le concept du parc.
- La troisième avait pour but de rechercher les éventuels investisseurs.

Toutes ces études devraient déboucher en 2016 sur l'étude de faisabilité du projet, en termes d'insertion urbaine et paysagère, d'analyse règlementaire financière, de phasage et de planning de l'opération, d'évolution environnementale et agricole, et de montage du dossier de procédure.

Plan local de l'habitat : l'élaboration du programme local de l'habitat a été suspendue dans l'attente de la définition du nouveau périmètre de la communauté de communes, qui a été connu en mars 2016. Depuis cette date, les études ont repris en intégrant les sept communes du Bocage-Gâtinais qui vont rejoindre la CC2F le 1^{er} janvier 2017.

3°) Développement économique :

Le campus numérique de Montereau a poursuivi sa montée en puissance et accueille désormais une moyenne de 200 stagiaires par an.

Il a été complété par l'installation d'un télé centre (société Stop & Work), qui offre notamment 59 postes de travail, 25 bureaux fermés et un espace de coworking.

Par ailleurs, le GRETA est venu s'installer sur le site en septembre 2015.

Enfin, pour accompagner la dynamique créée autour du campus et favoriser la structuration d'une filière numérique, la communauté de communes a lancé la constitution d'un réseau d'entreprises numériques, ou cluster.

Aménagement des zones d'activités :

La communauté de communes a vendu en 2015, 6 hectares de terrain à 8 entreprises qui se sont installées sur ses zones d'activités.

Valorisation et préservation des plans d'eau :

La communauté de communes a acquis en 2015, 222 hectares de plan d'eau et de terres agricoles, comprenant les plans d'eau de l'île aux loups, des bordes et de la réserve des Seiglats.

150 Hectares de la réserve des Seiglats ont été revendus dans la foulée à l'Agence des Espaces Verts, tandis que le plan d'eau de l'île aux loups a été cédé à la société H2O, afin d'y aménager et gérer un port de plaisance fluviale.

La communauté de communes reste propriétaire du plan d'eau des bordes, dans l'attente d'une convention avec un carrier, afin de combler le plan d'eau et de le revaloriser en espace agricole.

Pour être complet, il aurait fallu dire un mot du fonctionnement de l'espace info énergie, du service de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de la montée en puissance du service d'information géographique, du développement des chemins de randonnée, de l'étude sur les véloroutes, autant de sujets qui pourraient retenir l'attention des conseillers ou des administrés.

4°) Voiries :

En 2015, la communauté de communes a investi 1.917.160€ dans des travaux de voirie, auxquels s'ajoutent les interventions de la régie, pour des opérations de sécurité, des réparations localisées de trottoirs et de chaussée, de signalisation routière.

Ont été réalisées, sur la commune, la réfection de la rue Jean Jaurès (36.360€), la création du parking de l'école de Courbeton (91.574€), la réfection du parking du centre commercial (13.328€), la reprise du virage des thibaudes (13.962€).

Monsieur MADELENAT indique qu'il faudra être vigilant quant au comblement des plans d'eau s'il y a des déchets inertes, mais qu'il y aura peut-être des problèmes pour trouver de la terre pour remettre en zone agricole.

Monsieur TYCHENSKY répond que cela sera fait avec tous les organismes notamment avec les services de la DRIEE. Ils sont intéressés car c'est une 1^{ère} expérience qui sera faite, mais en principe il pense que l'opérateur qui sera retenu, veillera à tout cela.

Le Conseil prend acte du rapport d'activités 2015 de la CC2F.

3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES – Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TYCHENSKY pour les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif.

Rapport sur le service de l'eau potable :

C'est un rapport règlementaire, établi par le fermier, qui a pour objet de rassembler tous les éléments techniques et financiers relatifs au prix, à la qualité et au fonctionnement du service de l'eau pour l'année 2015.

L'année 2015 a été marquée par un changement d'organisation du service, puisqu'il est passé à compter du 1^{er} juillet 2015 d'une organisation à 5 secteurs, exploités par 3 fermiers, la Lyonnaise des Eaux, la SAUR et VEOLIA, à un seul secteur exploité par VEOLIA.

L'unification de ces différents contrats a permis de faire baisser le prix de l'eau, qui est passé, pour Saint-Germain-Laval, de 1,9645€ au m³ à 1,6190€.

La qualité de l'eau est conforme aux normes en vigueur tant sur le plan microbiologique que physicochimique.

Monsieur TYCHENSKY invite les membres présents à consulter les 35 pages du rapport, bourré de chiffres, sur les volumes produits, les volumes facturés, le rendement du réseau, les kilomètres de réseaux, les interventions effectuées.

Ces chiffres sont difficilement comparables cette année, à ceux des années précédentes, dans la mesure, où ils ne portent que sur la période entre le 1^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2015.

Il profite de l'occasion pour donner quelques indicateurs sur le budget eau 2015 de la communauté de communes.

Fonctionnement : dépenses 598.435€. Recettes : 613.915€

Investissement : dépenses : 981.484€. Recettes : 667.309€

Résultats cumulés intégrant les années précédentes : -246.639€

Dette : 2.257.022€

Les travaux exécutés ont principalement concerné le remplacement de canalisation et de vannes du réseau, et la poursuite de la campagne de remplacement des branchements plomb.

Les études relatives à l'amélioration de la ressource et à l'interconnexion des réseaux ont été poursuivies.

Une étude de définition du zonage des eaux pluviales a été lancée sur 7 communes, dont Saint-Germain-Laval.

Rapport sur le service de l'assainissement collectif :

Le service de l'assainissement est organisé en 2015 en 5 contrats, exploités par deux fermiers : la SAUR et VEOLIA.

- Forges et la Grande Paroisse
- Misy-sur-Yonne et Barbey
- Montereau-Fault-Yonne
- Les neuf autres communes de la communauté de communes
- Les stations intercommunales

Monsieur TYCHENSKY rappelle que tous ces contrats ont été regroupés en un contrat unique en 2016, avec un seul fermier, la SAUR, et que cette opération devrait se traduire, à partir de janvier 2017, par une baisse du prix du m³ d'eau

Pour l'instant, le prix du m³ d'eau qui était de 4,3655€ au 1-1-2015, est passé à 4,1017 au 1-1-2016, sous le seul effet du nouveau contrat eau.

Outre les travaux d'entretien des postes de refoulement et des stations d'épuration, la communauté de communes a terminé en 2015 la construction du bassin d'orage du scotch club et lancé les travaux préliminaires à la construction du bassin d'orage du centre sportif Jean Allasseur : renforcement des canalisations du quai de l'Yonne et de la rue du Port des Fossés, des postes Barbier et carrosserie et dévoiement des canalisations d'eau potable et de gaz.

Rapport sur le service de l'assainissement non-collectif :

Madame le Maire indique qu'il y a 9 propriétaires concernés sur le territoire de Saint-Germain-Laval qui ne peuvent être reliés à l'assainissement collectif. Ils ont donc un assainissement dit « non-collectif ». Elle précise qu'il est maintenant interdit d'avoir un puisard. La CC2F a acté une aide de 50% du montant des travaux qui sont de l'ordre de 5.000 à 10.000 €. Afin d'être aux normes, il est fortement conseillé de contacter la SAUR pour faire le diagnostic, une entreprise pour l'étude de sol, puis une entreprise pour faire les travaux.

Monsieur AUTHIER tient à préciser que VEOLIA n'a pas été très performant sur Saint-Germain-Laval.

Monsieur MADELENAT tient à signaler qu'il y a un endroit sur le territoire, en ce qui concerne l'eau, qui n'est pas surveillé et n'a pas d'alarme anti-intrusion.

Monsieur TYCHENSKY répond que des travaux sont prévus.

Le Conseil prend acte des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif.

4 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ELABORATION DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE LAVAL-EN-BRIE

Madame le Maire indique qu'il convient d'émettre un avis quant à l'élaboration du PLU sur la Commune de Laval-en-Brie.

Toutes les démarches obligatoires et les textes ayant été respectés, Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'élaboration du PLU de la Commune de Laval-en-Brie.

5 – CONTRAT DE JOUISSANCE D'UN PARCELLE DE 400 m² CADASTREE SECTION AB n° 12 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL ET LES NOUVEAUX PROPRIETAIRES DU 2 ALLEE DU PARC

Il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le contrat donnant à Monsieur et Madame NGOMA KIBIOLONGO, domiciliés 2 Allée du Parc à Saint-Germain-Laval, la jouissance pour l'euro symbolique de la parcelle de terre de 400 m², cadastrée section AB n° 12, dont la Commune est propriétaire et qui jouxte celle des intéressés.

Si le Conseil accepte, les nouveaux propriétaires devront entretenir à leur frais le terrain, ainsi que le mur côté intérieur. Ils seront autorisés à prolonger leur clôture jusqu'au mur d'enceinte Avenue de l'Ancienne Eglise Saint Pierre. La durée de cette jouissance est fixée par année, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation dans un délai de 3 mois par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec AR.

La Commune se réserve le droit de modifier le contrat de jouissance dans le cas d'un aménagement du RD 403 et de l'entrée des habitations de Saint Pierre ; le délai de dénonciation du contrat ne s'appliquant pas dans ce cas précis.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer le contrat de jouissance avec les nouveaux propriétaires du 02 Allée du Parc à Saint-Germain-Laval.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MADELENAT pour sa question sur les espaces verts.

Monsieur MADELENAT demande si la commune a eu des informations quant au traitement du buis et notamment son attaque par la pyrale. Il s'agit d'un papillon qui attaque et détruit le buis. Il existe deux méthodes pour l'éradiquer : détruire et brûler ou traitement adapté. Vers la Salle de Sports de Courbeton, il y en a un buis. Il serait peut-être souhaitable d'attirer l'attention des particuliers sur la marche à suivre.

Monsieur AUTHIER répond que les services techniques iront demain couper l'arbuste en question.

Monsieur BERTHIER donne une information quant à une participation supplémentaire donnée par le Département pour les transports scolaires concernant la carte Imagine'R.

Madame le Maire indique que cette information sera relayée sur le site Internet, sur la gazette et par affichage en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h25 et la parole est donnée au public.

Madame MARTEAU est contente d'avoir entendu la remarque de M. AUTHIER concernant VEOLIA. Elle signale que des personnes indélicates ont tué un mouton et qu'ils ont versé dans son champ les boyaux et la peau.

Madame le Maire rappelle la réunion publique de la CC2F le Jeudi 20/10/2016 à 20h00 à la Salle de l'Orée de la Bassée sur l'adhésion des 7 nouvelles communes au sein de la CC2F, ainsi que la réunion pour les nouveaux arrivants le Vendredi 21/10/2016 à 18h30 également à la Salle de l'Orée de la Bassée.

Séance close à 21h10.